

# « Ateliers des Centralités rurales en Somme »



# « Ateliers des Centralités rurales en Somme »

I - Présentation des bourgs de la Somme

II - Présentation des démarches engagées en faveur des bourgs centres et de la ruralité

III - Travail en groupe : « *Qu'est ce qui fait centre ?* »



## Propos introductifs : pourquoi ces Ateliers ?

La dévitalisation des bourgs est un phénomène qui touche l'ensemble du département, notamment au profit de la périurbanisation. Elle se traduit par une perte d'habitants, une fermeture des services et commerces, des vacances structurelles de logements ou de locaux qui évoluent vers des friches, etc. Elle a par ailleurs des conséquences dommageables à plusieurs titres :

- Pour les personnes qui ne trouvent pas suffisamment d'attractivité aux bourgs et font le choix du périurbain, l'usage de la voiture est accru pour accéder aux services avec des conséquences potentielles lourdes en cas de hausse du prix de pétrole ;
- la périurbanisation se traduit par une consommation de foncier agricole continue qui reste l'une des richesses majeure du département ;
- le phénomène conjoint de perte de vitalité des bourgs et de mitage du rural est également une atteinte irréversible au patrimoine commun qu'il soit naturel, paysager ou urbain.

C'est la raison pour laquelle le ministère du logement et de l'habitat durable a engagé en 2013 un appel à manifestation pour la revitalisation des centres-bourgs. Il a rencontré un réel intérêt dans la Somme où 4 collectivités ont pu présenter un dossier de candidature. Ham fait partie des 54 lauréats désignés au niveau national.

Les services de l'Etat ont décidé de faire vivre cette démarche en accompagnant dans un premier temps les non lauréats avec la perspective d'entretenir l'émulation dans un groupe élargi aux 50 bourgs les plus importants qui maillent le territoire de la Somme et sont confrontés à cette tendance.

La matinée du 11 mars a été l'occasion de lancer cette deuxième phase. L'Etat se félicite de l'animation partagée de cette démarche avec le Conseil départemental et le CAUE, l'une des clés de la réussite, outre le partage d'expériences, étant d'apporter des réponses simples et coordonnées aux collectivités qui font le choix de prendre cette question en main.

# I - Présentation des bourgs de la Somme

En dehors d'Amiens et d'Abbeville, l'armature urbaine de la Somme est composée d'une cinquantaine de petites villes et bourgs qui maillent le territoire départemental.

C'est à destination de cette cinquantaine de localités et des EPCI concernés que s'adressent au premier chef les Ateliers des Centralités Rurales en Somme.

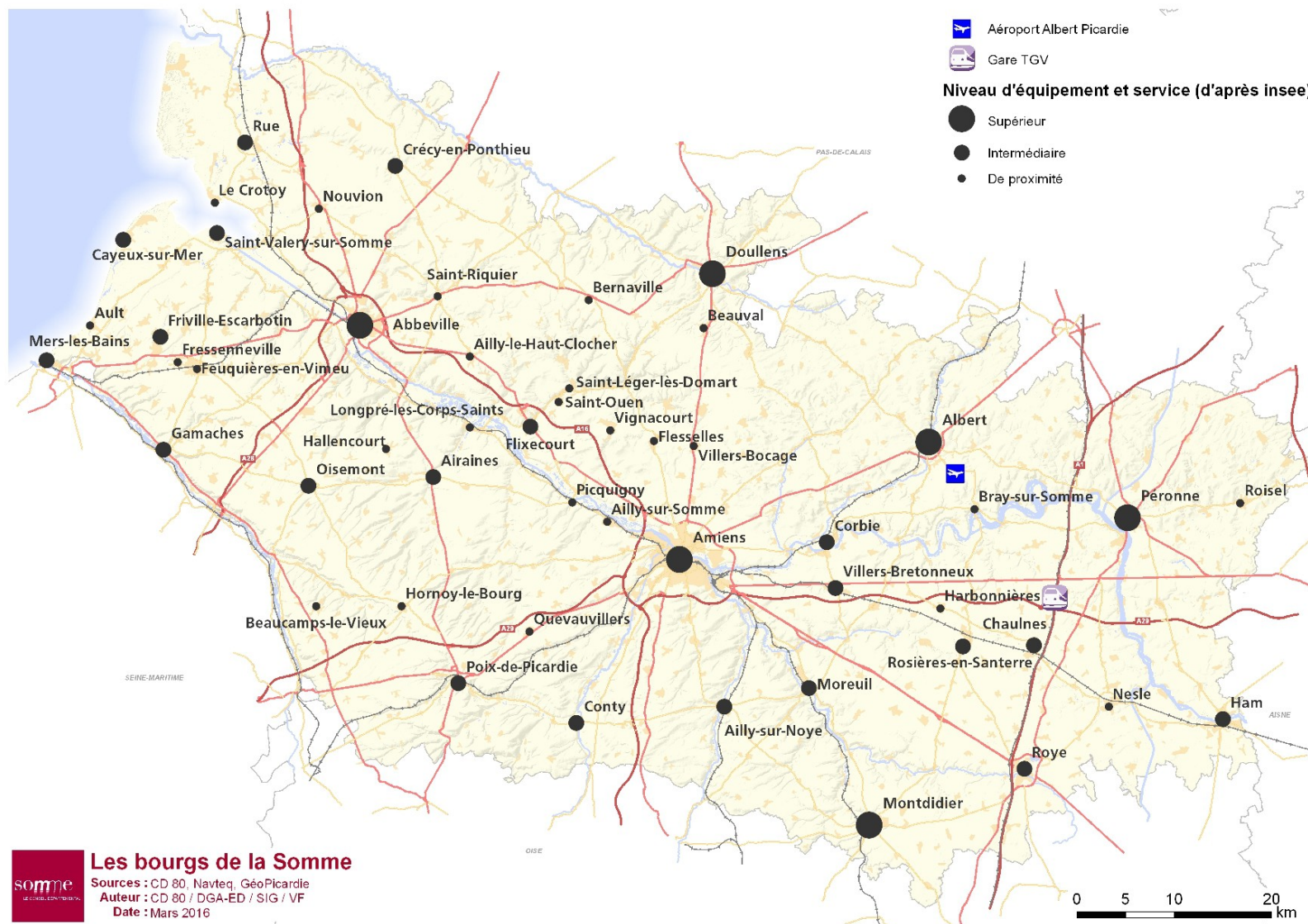


# Un maillage différencié de la Somme

**Amiens** : une métropole qui rayonne sur l'ensemble de la Somme.

**L'ouest** : Abbeville, près de 25 000 habitants, rayonne sur la partie ouest, des bourgs de moins de 5 000 habitants maillent ce territoire. Le Vimeu est plus urbanisé que le Ponthieu de par son histoire industrielle.

**L'est** : un maillage principal par des bourgs de près de 5 000 à 10 000 habitants.



# Les dynamiques démographiques

Dans la Somme, les collectivités abritant de 5000 à 10 000 habitants et 2000 à 5000 habitants connaissent un certain dynamisme au sortir des « 30 Glorieuses ».

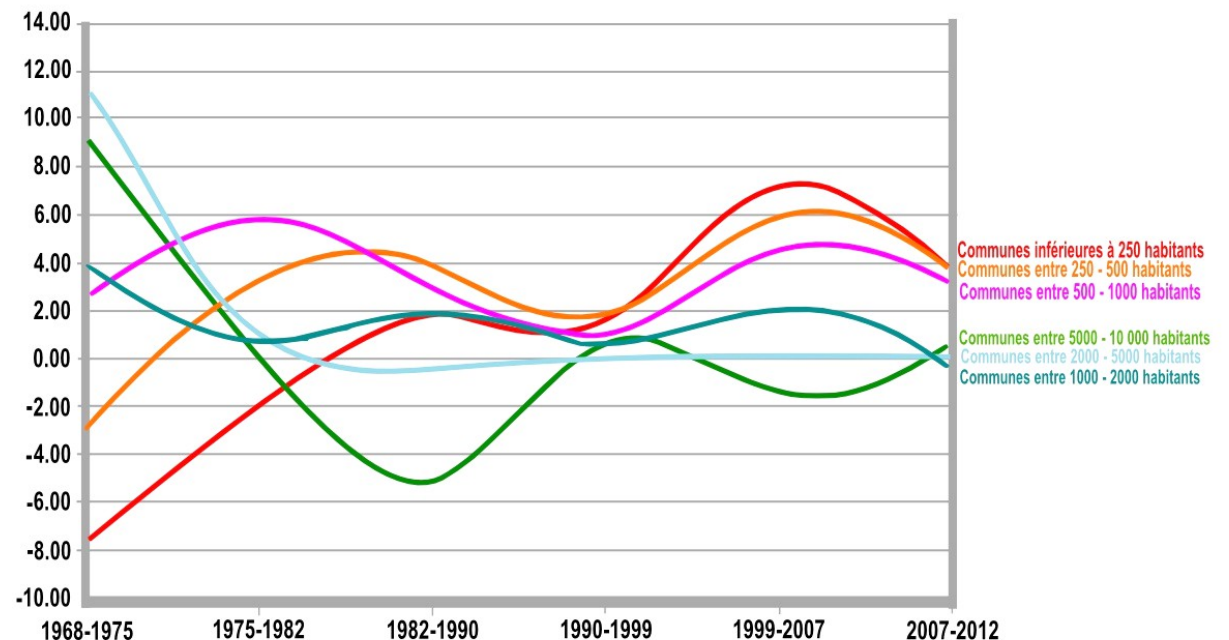
Un tournant s'opère au milieu des années 90. En effet, les différentes courbes tendent à se rapprocher pour finalement produire une tendance inversée bien marquée au tout début des années 2000. A cette période les communes abritant moins de 2000 habitants enregistrent de manière significative l'essentiel de la croissance démographique locale (soldes migratoires et naturels positifs).

3 classes ont particulièrement évolué (moins de 250 habitants, de 250 à 500 habitants et 500 à 1000 habitants) correspondant essentiellement aux communes rurales, ont vu leur population évoluer de manière très favorable.

Cela correspond au développement périurbain qui s'est fait au détriment, non seulement d'Amiens et d'Abbeville, mais aussi des petites villes et bourgs-centres qui eux ont connu une stagnation de population sur la même période.

Aujourd'hui, ces « petites » collectivités connaissent un ralentissement en termes de démographie (chute du solde migratoire notamment).

TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION  
PAR PERIODE INTERCENSITAIRE



# Les dynamiques démographiques

La carte présente certaines des dynamiques à l'œuvre en termes de démographie entre 1999 et 2012 au sein des bourgs-centres et EPCI de la Somme.

A l'échelle du département, plus de 2 bourgs centres sur 3 connaissent une dynamique démographique négative ou « en berne » par rapport à celle de leur EPCI d'appartenance.

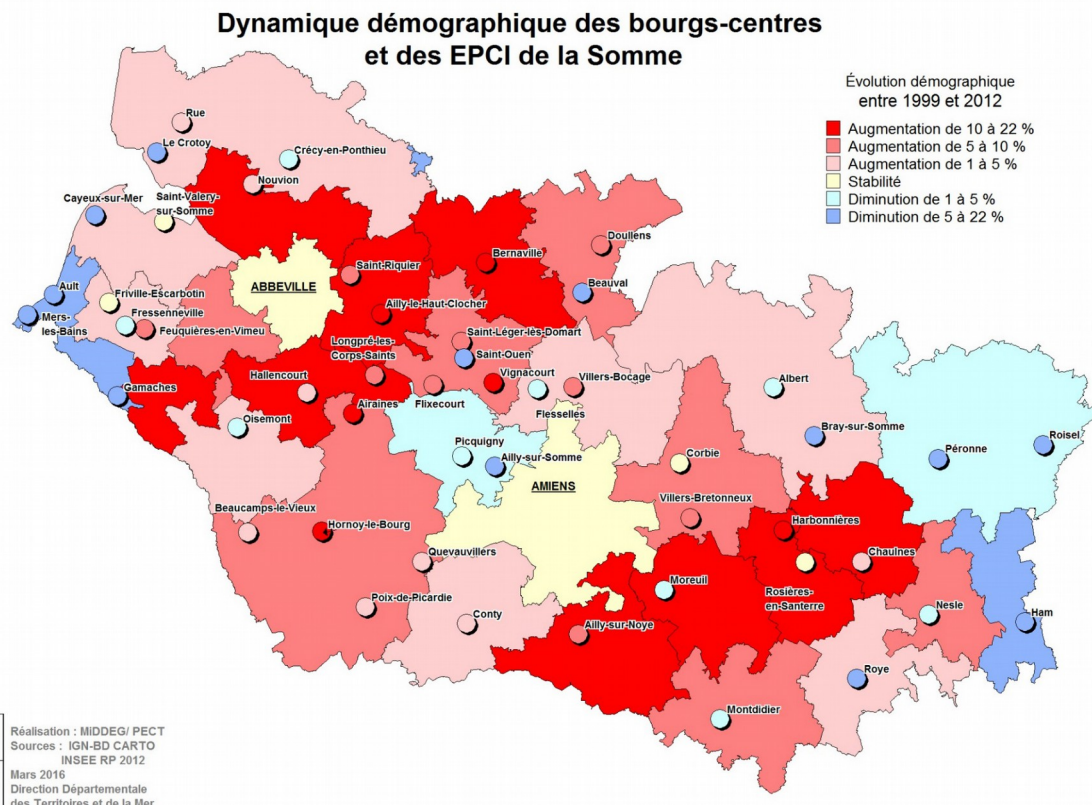
Pour beaucoup, il s'agit de bourgs qui ont vocation à « rayonner » au sein de leur territoire (attractivité).

Les EPCI qui perdent de la population voient leurs bourgs-centres suivre la même tendance et dans certains cas, cette baisse s'avère même plus sévère (exemple : Haute Somme avec Péronne et Roisel).

Sur les 6 bourgs-centres samariens qui concentrent le plus d'habitants, seul Doullens connaît actuellement une évolution démographique positive (quatre enregistrent une diminution de population et un seul voit son nombre d'habitants demeurer stable).

La carte met également en relief les territoires qui rencontrent une hausse de leur population au détriment de leurs bourgs-centres (exemple : région d'Oisemont, Pays du Coquelicot, Pays Neslois, canton de Montdidier, Grand Roye).

En définitive, la population quitte le bourg-centre pour s'installer en périphérie dans des communes plus petites. Le phénomène est notable dans l'ouest ainsi que le sud-est du département.



# Les dynamiques de l'habitat

L'habitat demeure une dimension fondamentale de l'attractivité des territoires. La notion de parc privé potentiellement indigne (PPPI) constitue un outil de pré-repérage des logements indignes. Il émane du croisement entre le classement cadastral des logements et les revenus de leurs occupants.

Ce repérage théorique dresse une situation contrastée des EPCI. L'agglomération d'Amiens ainsi que les EPCI sis au sud de ce territoire disposent des parcs plus récents aux taux de PPPI les plus bas (-6%).

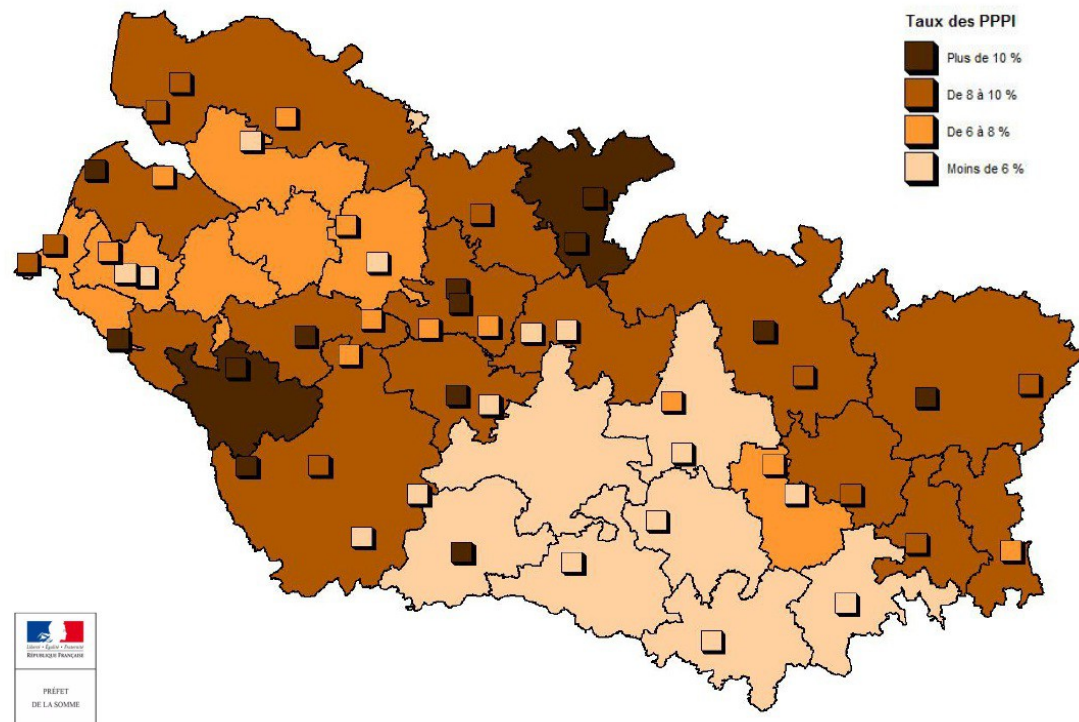
La communauté de Communes de l'Abbevillois ainsi que les EPCI jouxtant ce territoire enregistrent aussi un taux de PPPI modéré.

En dehors de ces territoires la quasi totalité du département voit son taux de PPPI compris entre 8 et 10 %, voire au delà pour 2 EPCI.

Dans ces secteurs, les bourgs-centres embrassent la même dynamique que leur EPCI. Au sein de ces différents territoires, le phénomène s'explique en partie par la construction d'une part importante du parc avant la 1ère réglementation thermique de 1975, le poids de la maison individuelle et le développement urbain qui s'est opéré en périphérie.

Le phénomène est particulièrement prégnant dès lors que l'on s'éloigne des agglomérations et des secteurs denses.

Le PPPI (Parc privé potentiellement indigne) des bourgs-centres et des EPCI de la Somme (Sources FILOCOM)





## Les bourgs de la Somme : un ancrage pour l'emploi

En trente ans, les mutations économiques ont fortement recomposé l'économie de la Somme. L'emploi a augmenté là où les fonctions liées à l'économie de la connaissance et aux services à la population ont le plus progressé (Amiens, Abbeville). À l'inverse, les zones d'emploi de l'Est de la Somme, de la Vallée de la Bresle et du Vimeu ont subi de fortes réductions d'effectifs dans les fonctions de fabrication industrielle et de production agricole. Par ailleurs, **l'emploi s'est davantage développé dans les bourgs que dans les petites communes.**

En 2012, les unités urbaines d'Amiens et d'Abbeville représentent 36 % de la population de la Somme, mais accueillent plus de la moitié des emplois. A l'inverse, les petites communes accueillent 40 % de la population et 20 % des emplois car le travail demeure le plus souvent en ville. Les bourgs demeurent un ancrage : ils représentent près de 30 % des emplois du département et accueillent près de 25 % des habitants.

Les bourgs, historiquement marqués par la présence d'industries, sont les plus touchés par les pertes d'emplois.

Les gains d'emplois concernent surtout le secteur tertiaire (65 % des emplois) et la construction. Le tourisme, les éco-activités, l'économie résidentielle sont des filières porteuses dont bénéficient, de façon inégale, les bourgs de la Somme.

	Nombre d'habitants	%	Nombre d'emplois	%
<b>Pôles urbains</b>	205 727	<b>36</b>	111 661	<b>52</b>
<b>Bourgs de centralité rurale</b>	137 278	<b>24</b>	62 550	<b>29</b>
<b>Autres communes</b>	228 670	<b>40</b>	42 597	<b>20</b>
<b>SOMME</b>	571 675	<b>100</b>	216 808	<b>100</b>

Pôle urbains : Amiens Métropole et Abbevillois ; source : INSEE 2012 (emploi) et 2013 (population)

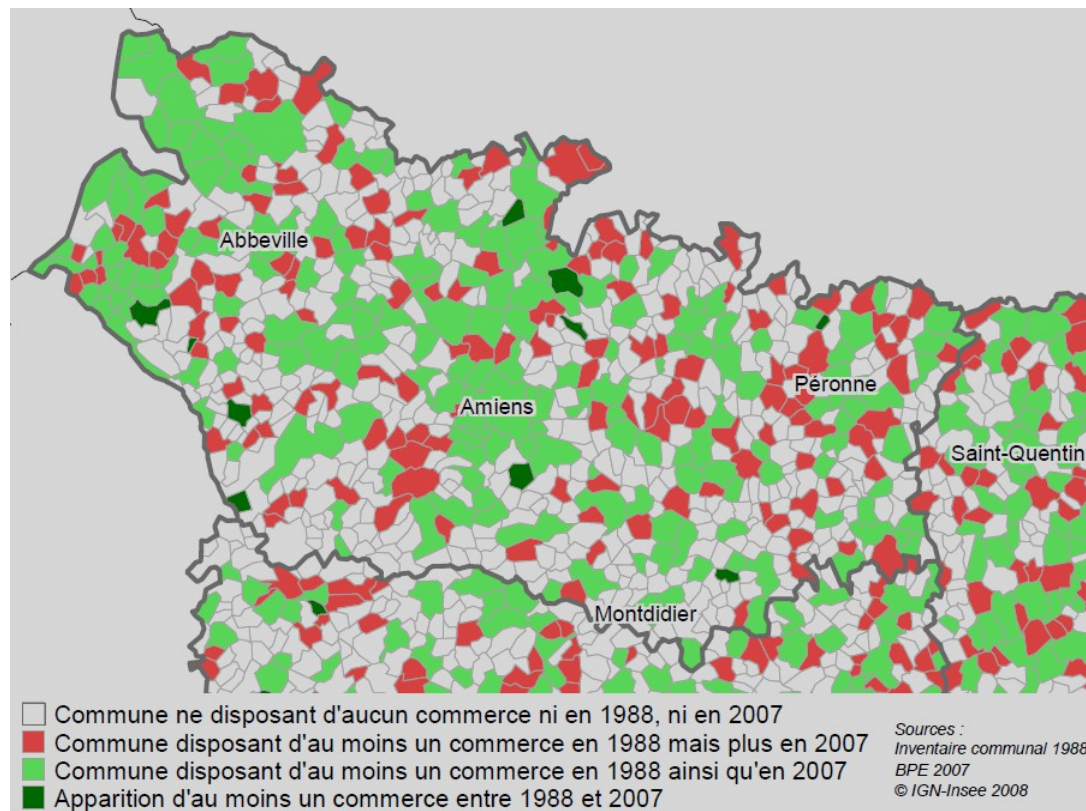
## Les bourgs de la Somme : un ancrage pour le commerce et services de proximité

La Somme est un département à la ruralité bien marquée notamment par le nombre très important de petites communes. **Les distances et temps d'accès aux bourgs et aux villes de proximité ne sont pas très élevés comparé à d'autres départements ruraux français**, par exemple en moyenne montagne. Mais les territoires demeurent menacés par la disparition de commerces de proximité tels que : boucheries, boulangeries, épiceries et supérettes. Entre 1988 et 2007, **tous les bourgs de la Somme ont maintenu ces types de commerce**. 7 petites communes ont gagné au moins un commerce, 120 en ont perdu au moins un.

Aujourd'hui, les bourgs restent des points d'ancrage pour le commerce et les services de proximité : la santé, l'éducation, les services publics ou la culture.

La **proximité**, c'est à dire le temps d'accès le plus court entre le domicile et les services, n'est pas le seul facteur à prendre en compte. En effet, les habitants ne souhaitent pas toujours consommer au plus près de chez eux, mais souvent là où ils ont plus de choix à leur disposition, dans un pôle de taille supérieure, ou alors sur leur trajet entre le domicile et le travail par exemple.

Ainsi les bourgs fonctionnent aussi en réseau, selon **des facteurs d'accessibilité de différentes natures** (mode de déplacement, accès numérique...).



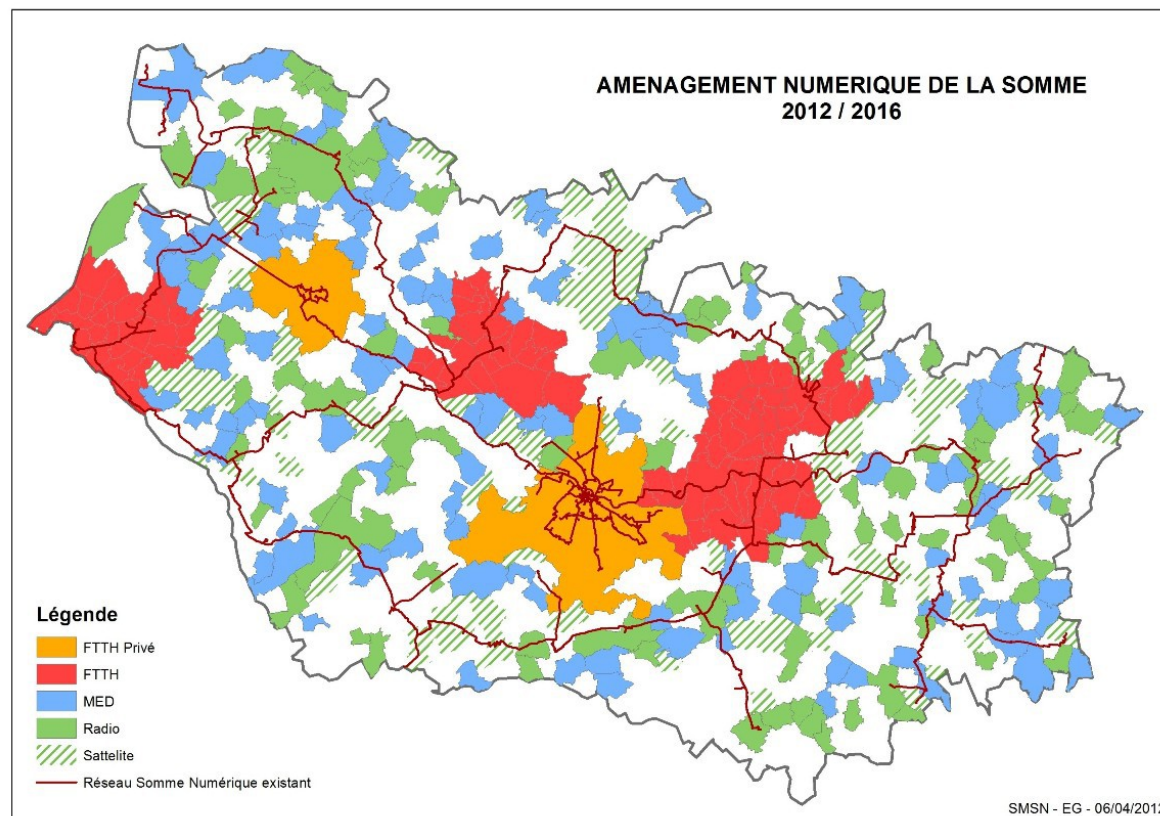
## Les bourgs de la Somme : un réseau connecté à un monde de plus en plus mobile

L'automobile, les transports en commun, Internet sont plus que jamais des données essentielles de l'aménagement du territoire et celui des bourgs. Les circulations douces pour le quotidien ou le tourisme et les loisirs se développent aussi. Les bourgs et les territoires doivent donc assumer **des choix complexes en matière d'urbanisme pour s'adapter.**

Tous les modes de transport connaissent un trafic croissant. Paradoxalement, dans le même temps, **des bourgs risquent de voir disparaître leur gare ferroviaire ou la fréquence des arrêts de trains journaliers.**

Par ailleurs, **l'accès aux services** peut être un problème pour une partie de la population pour diverses raisons : **éducation**, situations de handicap, nombre croissant de **personnes très âgées.**

La mobilité n'est pas seulement une question « d'équipement » mais aussi une question de société.



## Les bourgs de la Somme : des points d'ancrage patrimoniaux

Les bourgs de la Somme peuvent s'appuyer sur leur patrimoine architectural, urbain et naturel pour affirmer leur personnalité.

Leur tissu urbain est marqué une histoire spécifique, une architecture et des milieux naturels - vergers de vieux fruitiers, jardins, prairies, bois, mais aussi fleuves et rivières.

Par cette attention portée aux richesses patrimoniales, les bourgs valorisent leur image, renforcent leur attractivité résidentielle, économique et touristique et celles de leur territoire.



Photo : Jardin à Vignacourt en 2015 – Auteur : Quartier Libre, SARL à Amiens

## II - Présentation des démarches engagées en faveur des bourgs centres et de la ruralité

### L'Appel à Manifestation d'Intérêt Centres Bourgs de 2014

En 2014, le gouvernement a lancé un dispositif pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation de centres-bourgs.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et **54 lauréats** ont été désignés.

Il s'agit de projets transversaux qui visent à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans **des communes rurales de moins de 10000 habitants**.

Dans la Somme, la ville lauréate est **Ham**. Dans ce cadre, elle bénéficie d'une ingénierie ad hoc via le recrutement d'une chargée de projet.

### Les 54 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs »



Source : CGET, 2014. [Fiches cartographiques](#) ; IGN/Doctis, 2013. [WebAtlas cartographique](#) ; CGET, 2014

# La démarche Rayonner : Péronne et Gamaches

**Dans le droit fil de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « centres bourgs »**, la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Somme accompagne deux villes candidates mais non lauréates : **Péronne (8.000 habitants)** et **Gamaches (3.000 habitants)** dans leur souhait de revitaliser leur centre.

Cette démarche intitulée « **Rayonner** » vise à apporter des **solutions concrètes** en faveur de la revitalisation des « centres-bourgs » qui ont vocation à être confortés dans leur rôle de locomotives au sein de leurs territoires d'influence.

Le double objectif de cette démarche consiste à élaborer :

- **un diagnostic partagé** visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des centres-bourgs,
- **une feuille de route**, en concertation avec les acteurs du territoire, en faisant émerger les stratégies de développement local visant à redynamiser le bourg,

Chacune des deux étapes donne lieu à l'animation d'ateliers. Les ressorts et leviers à mobiliser vont être identifiés ainsi que les opérations à programmer sous la forme d'un plan d'actions.

Cette démarche associe étroitement les élus, le Conseil départemental, le CAUE, mais aussi des représentants des habitants, des commerçants, des artisans, du milieu associatif et des usagers du centre, réunis au sein d'une instance participative".



# Les Assises de la ruralité

Le gouvernement a également organisé à l'automne 2014, les Assises de la ruralité.

46 mesures à destination des territoires ruraux ont été retenues.

A l'issue du comité interministériel aux ruralités à Vesoul, le 14 septembre 2015, 21 nouvelles mesures pour l'égalité des territoires ont été présentées.



**Des mesures** pour accompagner les territoires ruraux dans leur développement et les rendre plus attractifs :

⇒ Soutenir l'investissement dans les territoires à hauteur d'1 milliard d'euros ;

⇒ **Renforcer les centre-bourgs et les villes moyennes ;**

⇒ Rétablir plus de justice dans l'attribution des dotations aux collectivités locales ;

⇒ Intégrer 13 600 communes dans le nouveau zonage de revitalisation rurale ;

⇒ Poursuivre la simplification des normes pour les collectivités locales ;

⇒ Accentuer le soutien à l'éducation en milieu rural ;

⇒ Mieux coordonner l'évolution des réseaux de services publics dans les territoires.

# Une mission pour revitaliser les commerces en centre-ville

**Sylvia Pinel**, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et **Martine Pinville**, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, ont lancé une mission pour revitaliser les commerces en centre ville.

Afin d'engager des actions efficaces pour revitaliser ces centres villes, cette mission :

- identifiera l'ensemble des causes qui expliquent ces difficultés ;
- expertisera l'efficacité des outils disponibles pour lutter contre ce mouvement ;
- formulera de nouvelles propositions pour inverser cette tendance ;

Une analyse comparative avec des pays étrangers sera réalisée pour partager les bonnes pratiques. Ce travail s'appuiera également sur l'étude de plusieurs cas concrets, notamment issus des 54 communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêts « centres-bourgs » lancé en 2014 par le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité visant à redynamiser ces communes par des crédits d'ingénierie spécifiques.

**Les résultats de cette mission**, confiée à l'Inspection Générale des Finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable, **seront rendus au plus tard en juin 2016.**





# Dotation de soutien à l'investissement local 2016

Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Il se compose de trois parties :

- **500 millions d'euros** consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat.  
Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.
- **300 millions d'euros** dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.
- **200 millions d'euros** ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes.

La gestion et la répartition de ces crédits sont placés sous l'autorité du préfet de région.

Ces mesures doteront les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français, et qui représentent une part très importante de l'investissement public national.



# Les Ateliers des centralités rurales

Les enjeux et objectifs des ateliers :



# Le format des Ateliers de centralités rurales en Somme

Le pilotage des ateliers est assuré conjointement par la DDTM80 et le Conseil départemental de la Somme, en collaboration avec le CAUE de la Somme. Seront également sollicités les partenaires qui pourront mobiliser, mutualiser leurs compétences au service des bourgs centres de la Somme lors des ateliers : les EPCI, l'Agence d'urbanisme du Grand Amiénois, le Conseil régional, la DREAL, l'ADEME...

Un atelier pourrait se dérouler de la manière suivante :

- **1** - visite commentée du bourg avec les acteurs du territoire
- **2** - lecture du tissu urbain au regard de la problématique identifiée, échanges-débats avec les participants et les acteurs du territoire
- **3** - partage d'expériences et de ressources (repères, références, outils, méthodes, bibliographie, sites...)
- **4** - échanges-débats sur la problématique, ébauche d'une feuille de route, de pistes, de programmes d'actions

Le nombre d'ateliers prévu est de 2 ou 3 par an.



### III - Le travail en groupe

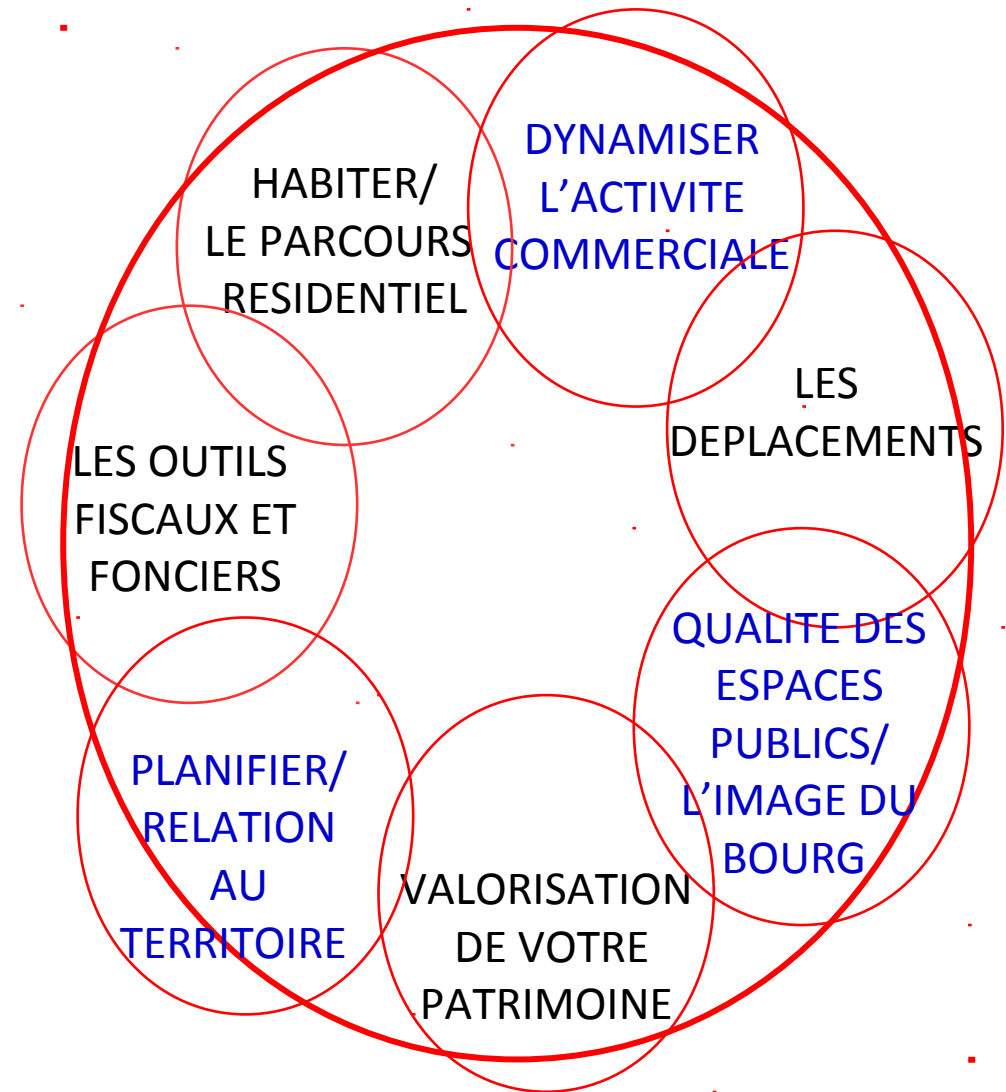
*« Qu'est ce qui fait centre ? »*

L'objectif est de déterminer les sujets qui seront traités lors des ateliers futurs.

Les participants sont invités à considérer dans leur réflexion l'ensemble des problématiques ci-contre qui interfèrent les unes avec les autres.

4 groupes de discussion sont organisés. Les réponses sont reportées sur des post-it. L'une d'elles est identifiée comme prioritaire.

Un rapporteur par groupe restitue les conclusions.



## Thématiques retenues et bourgs d'accueil potentiels

Les groupes de travail ont mis en évidence 2 thématiques prioritaires :

- les commerces et services, y compris les services publics,
- l'aménagement de l'espace public

Dans les 2 cas, ils ont considéré que la mobilité est un paramètre important à prendre en compte.

Parmi les services, l'éducation et la santé sont des thèmes fréquemment cités. L'habitat est également une question récurrente, notamment les parcours résidentiels....

La planification n'apparaît pas comme un thème prioritaire,, mais les outils de l'aménagement sont évoqués en filigrane dans l'ensemble des sujets.

Les thèmes abordés sont en concordance avec les réponses au questionnaire envoyé préalablement aux communes et aux intercommunalités : « commerces et services en centre-ville » et « la planification urbaine », puis « les circulations », « l'image du bourg », « les espaces publics », « les outils fonciers et fiscaux », suivi du « patrimoine » et de « l'habitat ».

Les communes spontanément intéressées pour accueillir un « Atelier des centralités rurales » sont les suivantes :

- Ailly sur Somme (qualité des espaces publics, traversée du bourg)
- Longpré les Corps Saints
- Bernaville (commerce - lien avec la création de la halle du marché)
- Ailly le Haut Clocher
- Gamaches (déjà concernée par la démarche Rayonner)
- Quevauvillers

La Communauté de communes du Val de Somme pourrait également être intéressée. Notamment, le projet de la commune de Warloy-Baillon qui a pour objectif de reconstruire un centre à partir d'une dynamique commerciale et de services.



## Échanges sur les questions ou réflexions à mener pour réussir à « redonner une attractivité » à son cœur de bourg

Ces questions peuvent effectivement être segmentées afin de **clarifier les actions à mener**, pourtant l'ensemble des thèmes liés à une problématique ou un projet interagissent avec l'ensemble des autres actions menées par la collectivité.

On comprend aisément que s'il est peu agréable de se rendre chez le boulanger, pour des raisons d'inconfort (comme longer une voie « passante » ou l'impossibilité d'abriter son vélo), l'habitant ne s'y rendra pas. Un patrimoine dégradé ou des espaces publics peu valorisés n'inciteront pas non plus à venir découvrir la commune avant d'envisager, le cas échéant, d'y habiter. Il apparaît également pertinent, au sein d'un « même territoire », de **s'inscrire dans une logique de complémentarité** entre deux bourgs plutôt que dans un système concurrentiel : conforter les équipements sportifs d'une commune et valoriser le marché dominicale du bourg voisin par exemple.

En ce qui concerne le dynamisme économique, même s'il existe des points de convergence, il est nécessaire de rappeler que l'activité commerciale est très souvent liée à des initiatives privées et que la puissance publique peut créer un maximum de conditions de réussite sans pour autant en maîtriser le résultat et être totalement garante de l'efficacité de ses engagements.

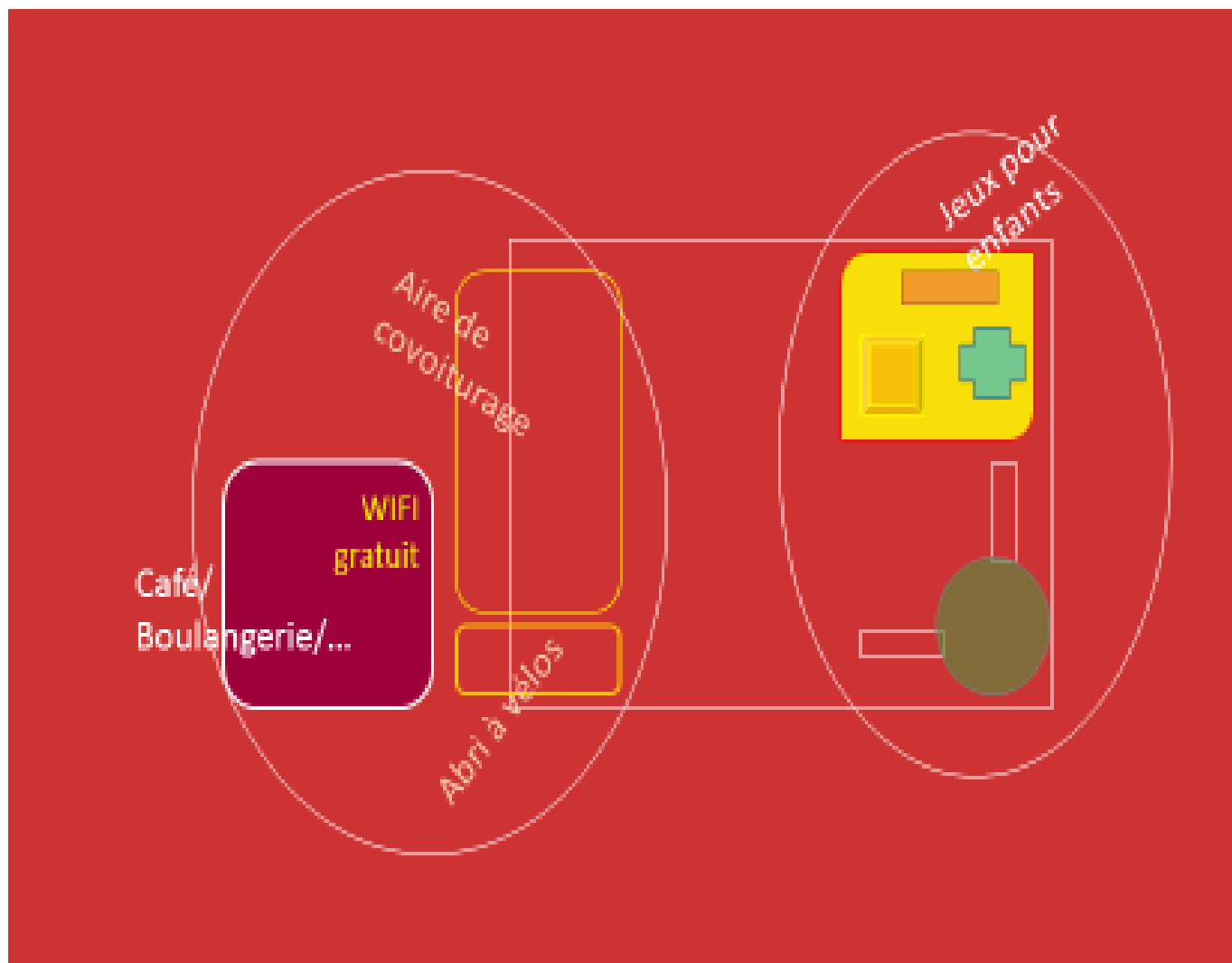
**Faire « vivre un tissu économique local » tient autant de la question de l'aménagement, que de la mise en relation entre les porteurs de projets ou de l'initiative privée.**



En ce qui concerne la qualité du cadre de vie, il est nécessaire de rappeler que c'est bien la succession de bons choix qui pourra permettre de construire cette qualité.

Enfin il est nécessaire de rappeler qu'il y a lieu d'**accepter la complexité** de la revitalisation d'un cœur de bourg dès lors qu'une seule action (sur l'espace public par exemple) ne peut suffire à répondre à l'objectif de redynamisation. De plus, le contexte est souvent hérité d'une histoire et d'interrelations avec les territoires voisins, qui impliquent que la notion de temps doit être prise en considération.

**Quels bons choix faisons-nous maintenant pour permettre, si les conditions sont réunies, de passer à l'étape suivante ?**



## Exemple de Pont-l'Evêque (60)

La commune de Pont-l'Evêque située à proximité de Noyon a choisi d'intervenir sur l'urbanisme, le domaine bâti et végétal par une action mesurée sur trois secteurs pour accueillir de nouveaux logements :

- **Le quartier de l'Église** au Nord à réintégrer au village,
- **Le quartier du Select Bar** : au centre du village, 12 logements pour personnes âgées lie les fermes urbaines aux pavillons plus récents,
- **Le quai des Bateliers** :  
une rue est percée depuis le port bateliers au sud.

Mener la réflexion sur plusieurs sites permet de s'interroger sur le lien qu'il peut subsister entre les projets et permettre de conditionner des flux. Nous pouvons supposer que « construire » un nouveau quartier d'habitations et un équipement public à chaque extrémité d'une rue commerçante peut permettre de favoriser l'attractivité commerciale plutôt que de construire quartier et équipement à proximité l'un de l'autre. Au-delà de la question du projet d'aménagement « multi-sites », c'est bien entendu la question de la situation des nouveaux projets qui est soulevée. Mais cette attention permanente peut-elle faire l'économie d'une politique de veille foncière ?





## Exemple de Roncherolles-sur-le-Vivier (76) - « La Grange Debruyne »



La commune de **Roncherolles-sur-le-Vivier**, située à proximité de Rouen bénéficie d'une forte attractivité. A ce titre, elle s'inscrit moins dans la dynamique de perte d'attractivité des cœurs de bourg. Le projet de grange Debruyne constitue toutefois un condensé de bonnes idées qu'il n'est pas inutile de valoriser : qualité du programme intégrant une salle communale et logements à l'étage, situation du projet à l'interface entre ancien et nouveau quartiers, intervention sur l'espace public, création d'une halle couverte qui devient un espace structurant « non bâti » mais peut-être support à des évènements ponctuels sans pour autant nécessité d'entretien.



## Les prochains rendez-vous

**Ailly-sur-Somme**

**le 23 juin 2016**

**Qualité des espaces publics et attractivité du bourg centre**

**Un 2<sup>ème</sup> Atelier sera organisé à partir d'octobre, en lien avec le thème des activités (commerces, services au public...).**

**\*\*\***



